

SEANCE DU 25 février 2022
(Convocation du 19 février 2022)

PRESENTS : SOUCHAL P. BOUSCAUD A. BOUSSET F. FAURE M. GANDEBOEUF M. FAURE G. CLUZEL C. ROCHE K. BENSADI P.

EXCUSÉS : GENESTINE L.

ABSENTS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE Karine

Vote du compte rendu précédent du 22 décembre 2021 : (Votant : 9 Pour : 9 Contre : 00 Abstention : 00)

Observations compte rendu du 22 décembre 2022 : Néant

Mme Le Maire demande au conseil de rajouter 1 ordre du jour le n°9 (Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

1) Tarif location gîte communal saison 2022/2023

M. Le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location du gîte communal pour la période du 29 octobre 2022 au 28 octobre 2023.

-**Haute saison** : du samedi 8 juillet au samedi 26 août 2023 : **490 €**

-**Moyenne saison** : du lundi 8 mai au samedi 8 juillet et du 26 août au 30 septembre 2023 : **360 €**

-**Vacances de fin d'année** : du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 : **450 €**

-**Vacances de février** : du samedi 4 février au samedi 4 mars 2023 : **450 €**

-**Hiver** : du lundi 2 janvier 2023 au samedi 4 février 2023 et du samedi 4 mars au samedi 8 avril 2023 : **360 €**

-**Vacances de Toussaint** : du samedi 29 octobre 2022 au samedi 5 novembre 2022 et du samedi 21 octobre au samedi 28 octobre 2023 : **400€**

-**Vacances de printemps** : du samedi 8 avril au lundi 8 mai 2023 : **400 €**

-**Basse saison** : autres périodes : **350 €**

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-De fixer les tarifs ci-dessus pour la période du 29 octobre 2022 au 28 octobre 2023.

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

2) Devis MSBS pour réfection logements communaux

M. le Maire présente trois devis de la Société MSBS, Mr SAVAJOL Benoît résidant à Chez Jallat.

N°DEVIS/ Appartement	Description travaux	Prix HT
Devis 66 Appartement F4 (2 ^{ème} étage)	Lessivage, ratissage, mise en peinture	9693.88 €
Devis 67 Appartement F4 (2 ^{ème} étage)	Pose sol clipsable type PVC, Fourniture et pose plynthe	1616.00 €
Devis 45 Appartement F4 (côté église)	Pose sol clipsable type PVC Fourniture et pose plynthe	2555.72 €

Une demande de subvention DETR de 30% sera sollicitée.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-D'accepter les devis de la société MSBS, soit D66: 9693.88€ HT, D67: 1616 € HT et D45: 2555.72€ HT

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

3) Organisation ouverture de la pêche pour la saison 2022

M. le Maire indique à l'assemblée que l'ouverture de la pêche aura lieu le samedi 12 mars. Elle propose que les lâchers aient lieu désormais tous les premiers vendredis de chaque mois durant la saison d'ouverture de mars à septembre inclus. Ces jours-là, la pêche ne serait plus autorisée. Elle précise que les cartes seront en vente aux heures d'ouverture de la mairie et exceptionnellement le jour de l'ouverture à l'étang Willy Mabrut auprès du garde de pêche : Mr Aurélien ESTEBAN qui suivra une formation dispensée par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy de Dôme les 3 et 4 mars 2022 (coût : 200 €). Il gèrera l'empoisonnement, la gestion et le contrôle des cartes de pêche. M. le Maire propose de modifier le règlement : de limiter le nombre de prise à 6 poissons au lieu de 8.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- Les lâchers auront lieu tous les premiers vendredis de chaque mois de mars à septembre inclus
- Fermeture de la pêche les jours de lâcher
- Mr Aurélien ESTEBAN suivra une formation de garde de pêche auprès de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme (tarif 200€) ;
- Modification du règlement , le nombre de prise est limité à 6.

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

4) Modification régisseurs pour régie pêche et gîte communal

Madame BENSADI Priscilla démissionne de son poste de régisseur pour raisons familiales. Elle est remplacée par Monsieur ESTEBAN Aurélien (garde de pêche).

-régie pêche : Mr Aurélien Esteban régisseur titulaire. Mr Christophe Cluzel et Mme Marie Plançon régisseurs suppléants.

-régie gîte : Mr Christophe Cluzel régisseur titulaire. Mr Aurélien Esteban et Mme Marie Plançon régisseurs suppléants.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- D'accepter les modifications des régisseurs pour les régies « pêche et gîte ».

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

5) Approbation projet multiple rural

M. le Maire présente l'estimation financière de la phase APD (Avant-Projet-Définitif) remise par le maître d'œuvre ANDESITE, 26 rue Amiral Gourbeyre à Riom pour la réalisation d'un multiple rural soit : 609 000 € HT comprenant :

Gros œuvre clos couverts		Corps d'états architecturaux		Lots techniques		VRD	
Lot 01 Gros œuvre	208200.00€	Lot 08 Menuiseries, intérieurs bois	27800.00€	Lot 11 Chauffage, Rafraîchissement, Ventilation/ Sanitaire,	55000.00€	Lot 13 VRD, Espaces verts	14400.00€
Lot 02 Charpente	43600.00€						
Lot 03 Façades	30900.00€						
Lot 04 Etanchéité	3900.00€	Lot 09 Platerie, Plafonds, Peintures	54200.00€				
Lot 05 Couverture	41700.00€						
Lot 06 Menuiseries extérieures aluminium	54800.00€		20300.00€				
Lot 07 Serrurerie	19300.00€	Lot 10 Revêtements Carrelage, faïence		Lot 12 Electricité générale et courants faibles	35500.00€		

A cette estimation, il faut rajouter encore de nombreuses dépenses : études de sol, contrôleurs techniques et SPS, honoraires architectes, raccordement eau et assainissement, équipement cuisine bar et restaurant, aménagement extérieurs.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-De renoncer à ce projet trop coûteux, initié dans une conjoncture économique peu favorable et dont le montant des subventions demeure insuffisant (310000 € soit : DETR maximum 150000€, REGION maximum 100000 € et Communauté de commune 60000€).

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

6) Demande assujettissement TVA sur les loyers pour le multiple

M. le Maire évoque que la demande est annulée compte tenu de l'abandon du projet de construction d'un multiple rural.

7) Rapport annuel SMCTOM

Mr Gérard Faure délégué du SMCTOM présente les conclusions du rapport du SMCTOM pour l'année 2020.

8) Demande de subvention du groupement communal de défense contre les organismes nuisibles

M. le Maire demande à l'assemblée si la commune de Briffons, continue à participer au financement pour assurer le traitement contre les organismes nuisibles qui sont mis en œuvre par le groupement communal de défense contre les nuisibles.

Le conseil Municipal délibère et décide :

-D'accorder une subvention de 1000€ au groupement communal de défense contre les organismes nuisibles.

9) Programmation coupes ONF 2022

M. le Maire présente la programmation de l'ONF des coupes de bois pour l'année 2022.

Forêts	Parcelles	Type de coupe
Muratel	A	E2
	B	E2
	C	E2
	F	E2
	G	E2
La Nugère	2	E2
	3	E3
Soulier	1	E2
	3	E2
	4	A3
	4	E2
	5	E2
	6	E2
	7	E2
Taillardat	1	E2
	1	AX
	2	E2
	3	E3
La Luger	A	RS
	A	E2
	B	E2
	C	E2
	D	E2
	E	E2
Barreix	1	E2
	1	A3
Beix et Rozet	A	IRR
Briffons	1	RE
	1	E2
	9	E1
Farges - Loutre	2	E3
	1	E2
	1	E2
Larfeuille	1	E2
	2	E2
	3	E2

Le Conseil Municipale délibère et décide :

-D'accepter la programmation 2022 des coupes de l'ONF.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

